Les risques professionnels des non salariés agricoles 2019-2023

Rapport France métropolitaine et focus CGSS



CNP 2024
des non-salariés agricoles
26 novembre 2024

Sommaire



Chiffres clés



La population



Les accidents du travail proprement dits



Les accidents graves non mortels



Les accidents du travail mortels



Les maladies professionnelles



Les CGSS

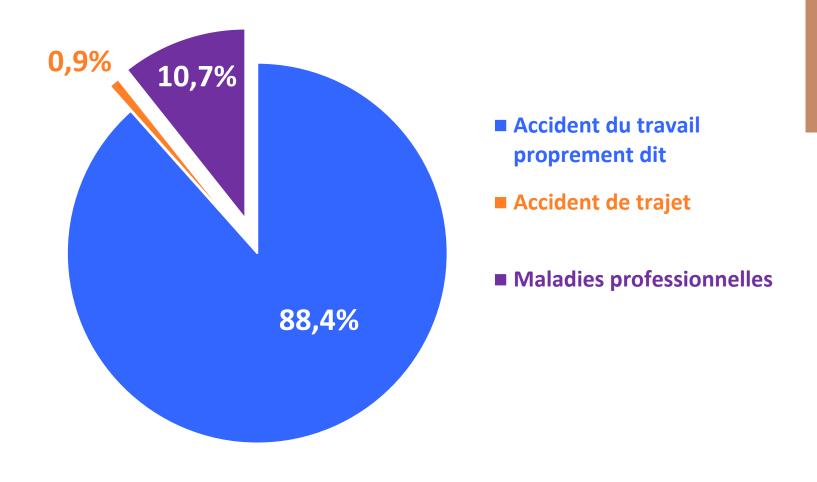
SINISTRALITE SALARIES CTN ACCIDENTS DU AGRICULTURE CLES INDICATEURS STATISTIQUES ACCIDENTS DE ACCIDENTS MORTELS TRAJET MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE AGRICULTURE

POPULATION



Répartition des ATMP des non salariés agricoles par type d'ATMP en 2023





Chiffres clés 2023 et évolution 2019-2023 des ATMP des Non Salariés Agricoles

- 11 672 ATMP avec premier arrêt indemnisé, en diminution annuelle moyenne de 5,0%, et de -6,2% par rapport à 2022
- Cette diminution des ATMP est principalement due aux accidents du travail proprement dit marqués par une baisse 24,6% sur la période 2019-2023
- 107 décès de non salariés en 2023, à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle (109 en 2022, 81 en 2021, 72 en 2020 et 88 en 2019)



Chiffres clés 2023 et évolution 2019-2023 : les chefs d'exploitation

- 426 114 chefs d'exploitation ou d'entreprise
 - Très majoritairement des hommes (75,4%) et dont 33% ont entre 50 et 60 ans
 - Diminution annuelle moyenne des effectifs de -1,0% entre 2019 et 2023 (-1,5% entre 2022 et 2023)
- 10 284 accidents du travail proprement dit avec 1^{er} arrêt indemnisé
 - Diminution annuelle moyenne de -5,4% entre 2019 et 2023
 - Diminution annuelle de -7,4% entre 2022 et 2023
 - Baisse continue de l'indice annuel de fréquence avec 30,2 accidents avec arrêt indemnisé pour 1 000 affiliés en 2019 et 24,1 en 2023
- Diminution annuelle moyenne des jours indemnisés de travail proprement dits de 3,5% entre 2019 et 2023 (-3,7% entre 2022-2023)



SINISTRALITE SALARIES ACCIDENTS DU AGRICULTURE INDICATEURS STATISTIQUES ACCIDENTS DE ACCIDENTS MORTELS TRAJET MALADIES PROFESSIONNELLES INDICE DE PREQUENCE AGRICULTURE



Répartition des ATMP des non salariés agricoles par type et par statut de la victime en 2023

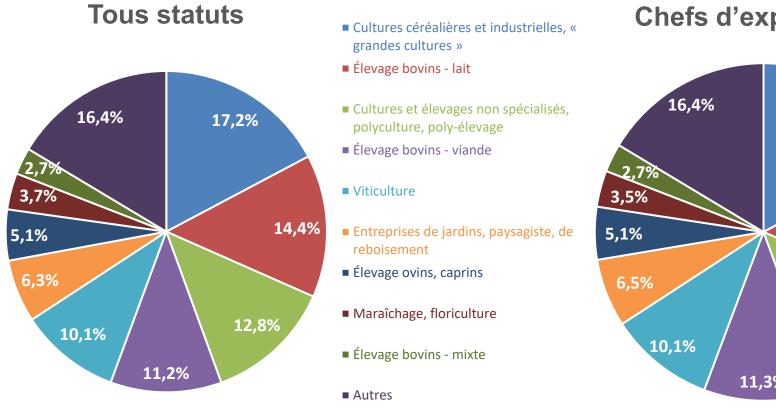
Statuts	Population	Nombre accidents du travail	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladies professionnelles	Total ATMP
Chefs d'exploitation	415 256	13 464	146	1 493	15 103
Conjoints	18 695	215	SS	43	261
Aides familiaux	3 182	27	SS	SS	30
Solidaires	67 729	179	SS	21	201
Enfants	0	SS	SS	0	5
Tous statuts	504 862	≃13880	155	≃1555	15 600

Seule slide avec les données avec les ATMP en **déclaration** (et non en reconnaissance indemnisées) pour pouvoir intégrer les solidaires et les enfants.

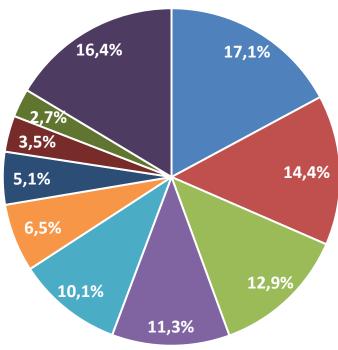


Répartition des affiliés par secteur d'activité en 2023

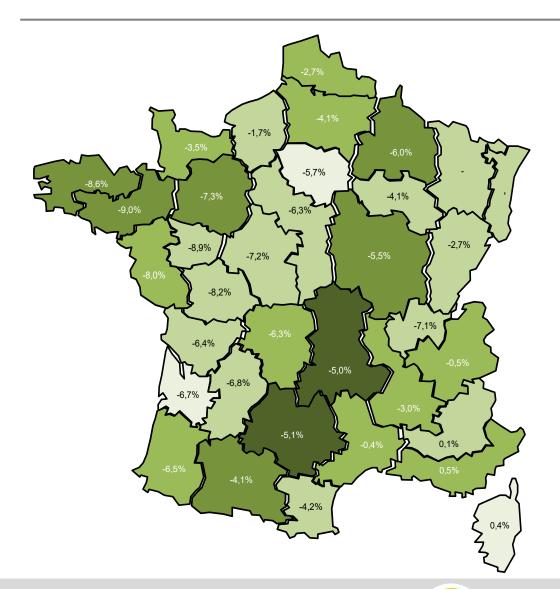
Les secteurs des élevages de bovins concentrent 28,3% des affiliés.



Chefs d'exploitation



Nombre de chefs d'exploitation en 2023, par MSA, et évolution 2019-2023



Légende couleur des MSA : Nombre de chefs d'exploitation							
	19000 et plus						
	de 15000 (inclus) à moins de 19000						
	de 11000 (inclus) à moins de 15000						
	de 7000 (inclus) à moins de 11000						
	de 0 à moins de 7000						

Légende texte à l'intérieur des MSA :

évolution en % du nombe de chefs d'exploitation sur la période



ACCIDENTS

INDICE DE REQUENCE

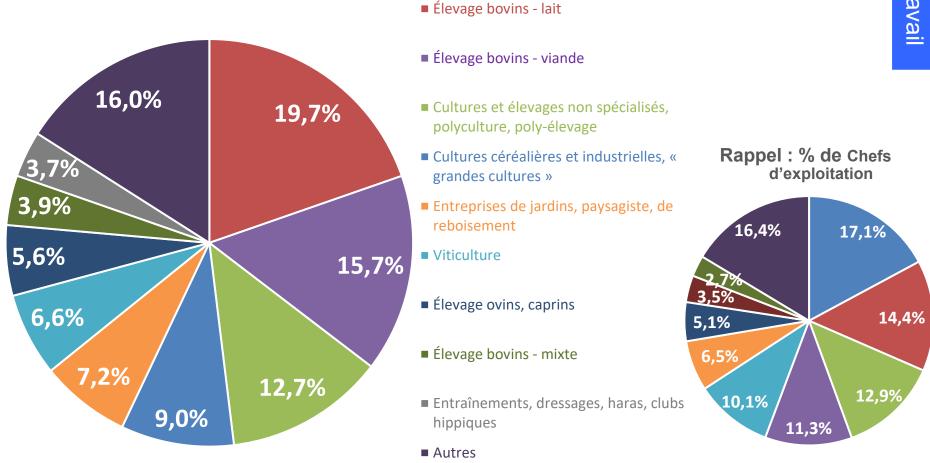
AGRICULTURE

POPULATION



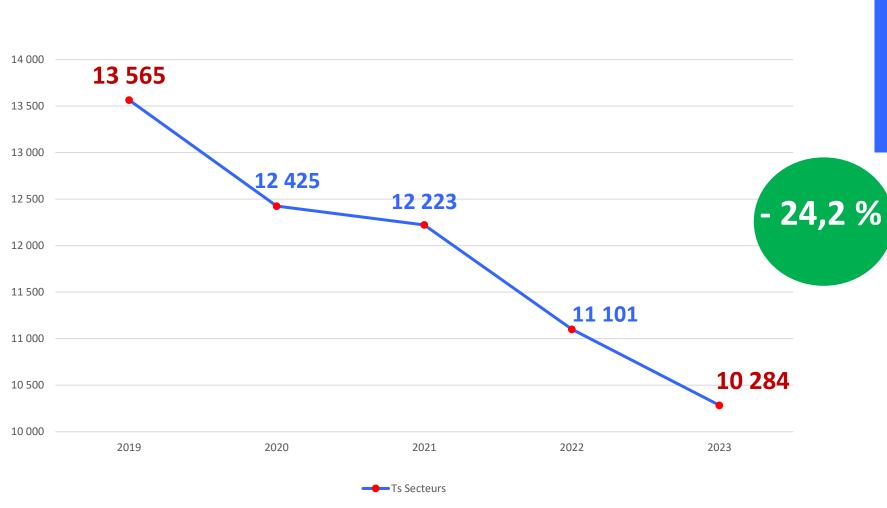
Répartition des accidents du travail pour les chefs d'exploitation par secteur d'activité en 2023

Les secteurs des élevages de bovins concentrent 39,3% des accidents indemnisés.





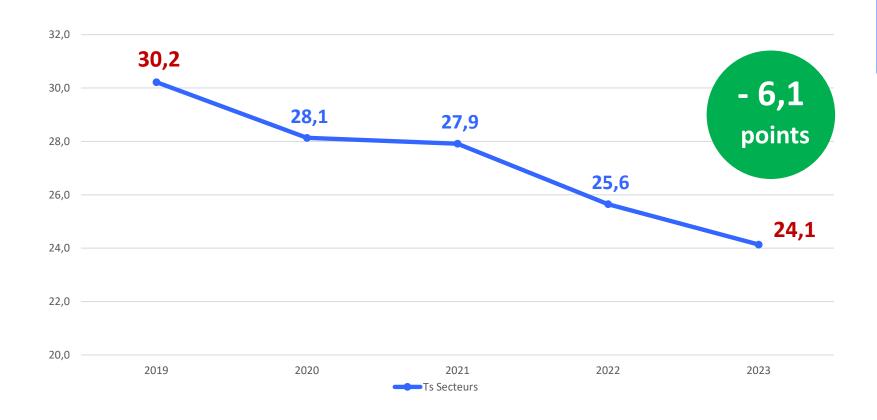
Nombre d'AT avec arrêt chef d'exploitation de 2019 à 2023



^{*} Nombre d'accidents du travail avec arrêt



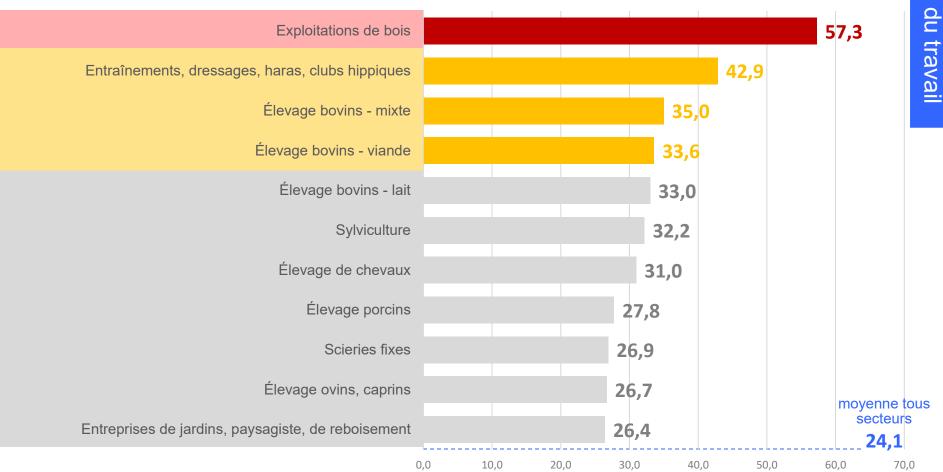
Indice de fréquence des accidents du travail des chefs d'exploitation de 2019 à 2023



^{*} Indice de fréquence = nombre d'accidents du travail avec 1er arrêt indemnisé pour 1 000 chefs d'exploitation



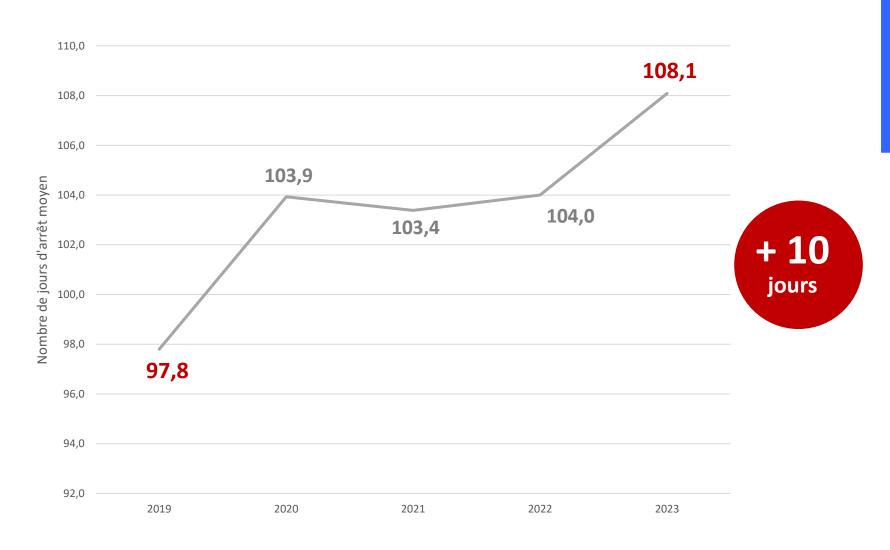
Indice de fréquence des accidents du travail des chefs d'exploitation en 2023



nombre d'accidents du travail avec 1er arrêt indemnisé pour 1 000 chefs d'exploitation



Durée moyenne d'arrêt en jours des accidents du travail proprement dit avec 1er arrêt indemnisé 2019-2023





Indice de fréquence des accidents du travail avec 1er arrêt indemnisé pour les chefs d'exploitation, en 2023

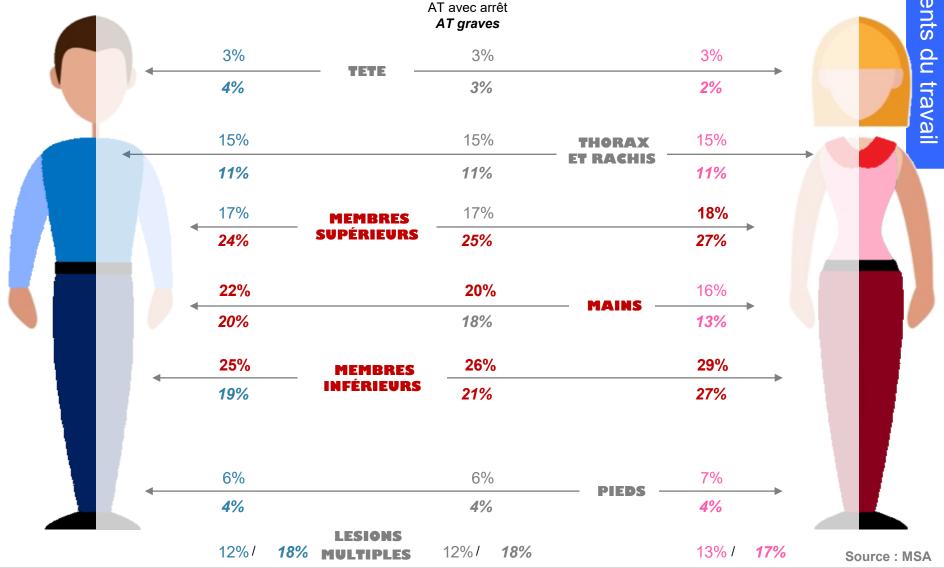
Indice de fréquence AT 1er arrêt indemnisé	Masculin	Féminin	Ts Sexes	Rapport H/F
Moins de 30 ans	17,5	25,4	18,8	0,69
De 30 ans à 40 ans	21,6	26,1	22,6	0,83
De 40 ans à 50 ans	24,0	26,3	24,5	0,91
De 50 ans à 60 ans	26,9	27,6	27,0	0,97
Plus de 60 ans	23,4	19,2	22,0	1,22
Tous âges	23,8	25,1	24,1	0,95



Circonstances des accidents du travail avec 1er arrêt indemnisé en 2023, pour les chefs d'exploitation

- Les accidents de travail se produisent principalement sur :
 - les lieux de production animale ou végétale (51,5%)
 - ainsi que sur les lieux de transport et déplacements (11,0%)
- Les victimes sont principalement accidentées :
 - lors d'activités avec des animaux vivants (34,9%)
 - ou lors d'activités avec machines, outils ou véhicules (21,0%)
- Les principaux éléments matériels à l'origine des lésions sont :
 - les animaux (20,8%)
 - les machines, tracteurs, matériels et outils motorisés (21,5%)

Répartition des accidents du travail avec arrêt et graves 2023 selon le siège de la lésion et le sexe de la victime





Circonstances des accidents du travail avec 1er arrêt indemnisé en 2023 pour les chefs d'exploitation

- Les lésions les plus fréquemment rencontrées sont :
 - des fractures ou des fêlures (25,6%)
 - des contusions ou des lésions superficielles (14,8%)
 - des plaies (13,8%) et des entorses ou foulures (12,8%)
- Les principales combinaisons de sièges et natures de lésions sont :
 - les fractures, fêlures aux mains, jambes, pieds, ou au thorax (sternum, côtes)
 - les lésions superficielles et contusions aux jambes, aux épaules et aux doigts les plaies aux mains
 - les entorses et foulures aux genoux et aux chevilles
 - les lumbagos ou douleurs d'effort dans le bas du dos



SINISTRALITE **AGRICULTURE**

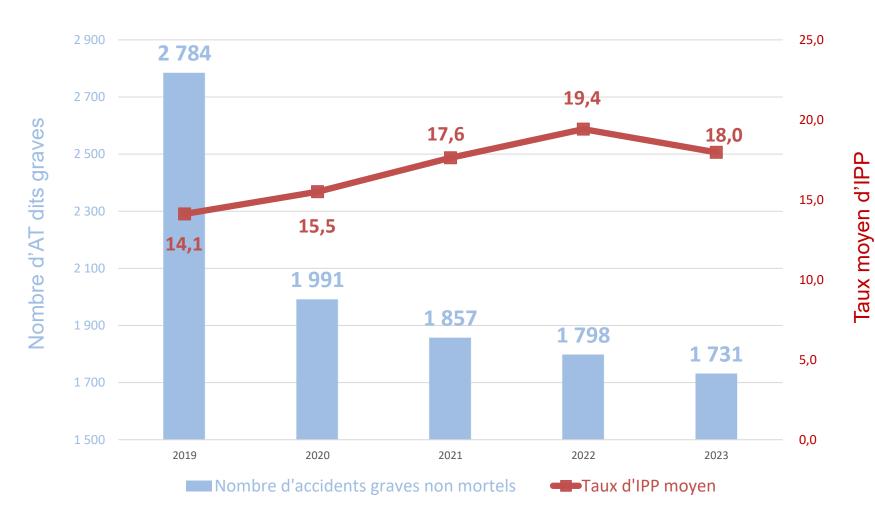
INDICE DE REQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

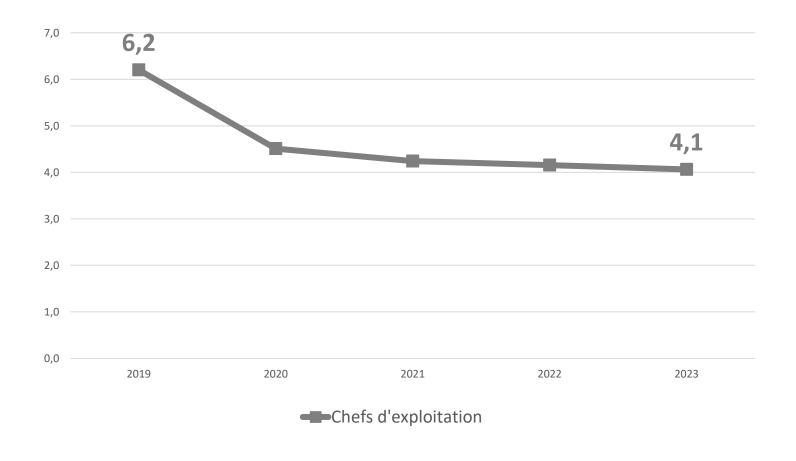


Taux moyen d'IPP et nombre d'accidents du travail proprement dit graves 2019-2023





Indice de fréquence des accidents du travail proprement dit graves entre 2019 et 2023







Principaux secteurs en nombre concernant les AT dits graves non mortels sur la période 2019-2023





Principaux secteurs en indice de fréquence concernant les AT dits graves non mortels sur la période 2023

Exploitations de bois	11,2
Sylviculture	6,4
Élevage bovins - mixte	6. I
Élevage bovins - viande	5.9
Entraînements, dressages, haras, clubs hippiques	5.1
Élevage bovins - lait	5. I
Élevage ovins. caprins	4.6
Tous secteurs	4, 1

Indice de fréquence : nombre d'AT pour 1 000 individus



Indice de fréquence des accidents du travail graves pour les chefs d'exploitation, en 2023

Indice de fréquence AT 1er arrêt indemnisé	Masculin	Féminin	Ts Sexes
Moins de 31 ans	1,3	0,7	1,2
De 31 ans à 40 ans	2,3	2,7	2,4
De 41 ans à 50 ans	3,7	3,3	3,6
De 51 ans à 60 ans	5,7	4,9	5,5
Plus de 60 ans	5,3	4,4	5,0
Tous âges	4,1	3,8	4,1

Rapport H/F						
1,71						
0,86						
1,13						
1,16						
1,22						
1,08						

Indice de fréquence : nombre d'AT pour 1 000 individus



TATISTIQUES ACCIDENTS DE ACCIDENTS MORTELS TRAJET DIES PROFESSIONNELLES

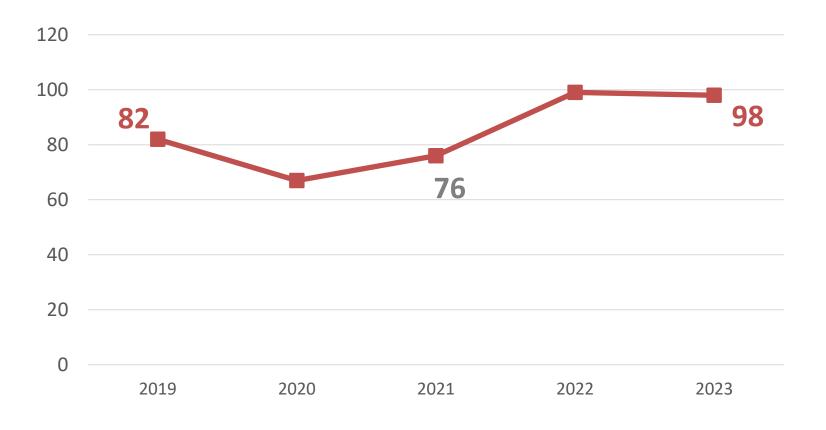
INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION



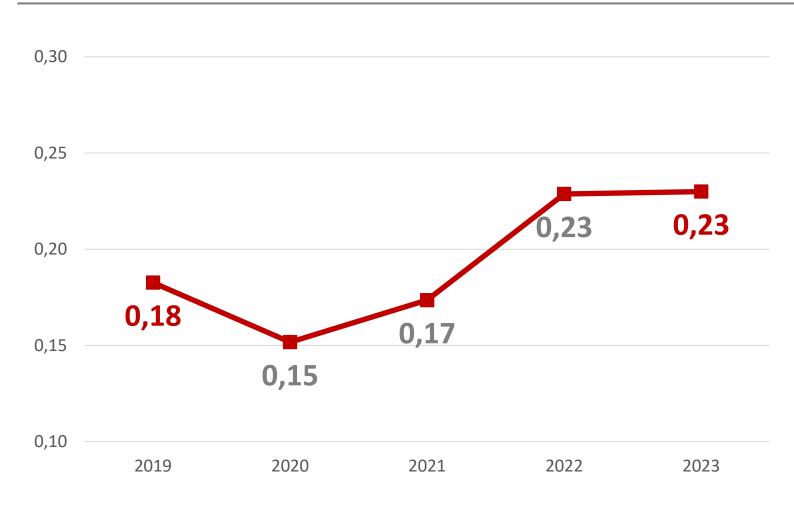
Evolution des accidents du travail proprement dits mortels



Unité : nombre d'accidents mortels de chefs d'exploitation



Indice de fréquence des accidents mortels 2019-2023

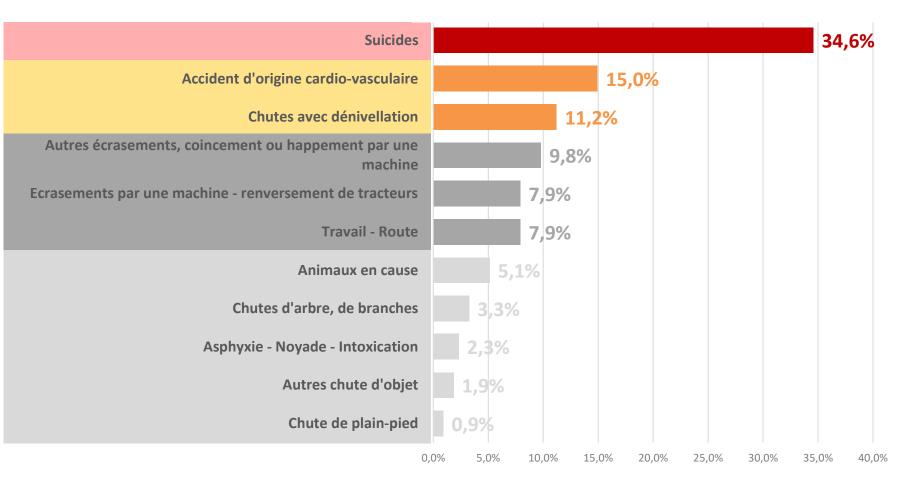


Unité : nombre d'accidents mortels par milliers de chefs d'exploitation





Les principales causes d'accidents du travail proprement dit mortels de 2021 - 2023



% du nombre de décès sur les causes connues

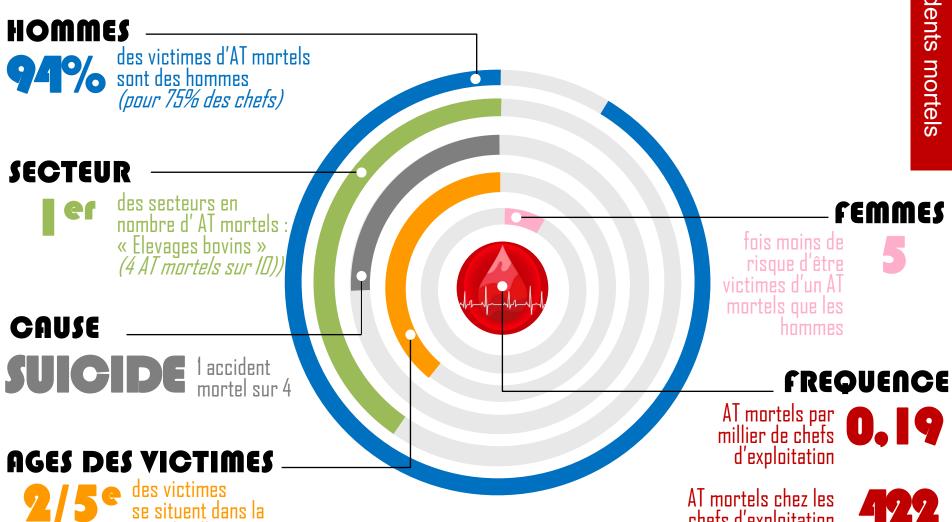


Source: MSA

chefs d'exploitation

sur la période

Quelques données sur les profils des victimes d'AT proprement dits mortels période 2019-2023





tranche d'âges « 50 à 59 ans » *(39,8%)*

STATISTIQUES ACCIDENTS DE ACCIDENTS MORTELS

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE REQUENCE

AGRICULTURE

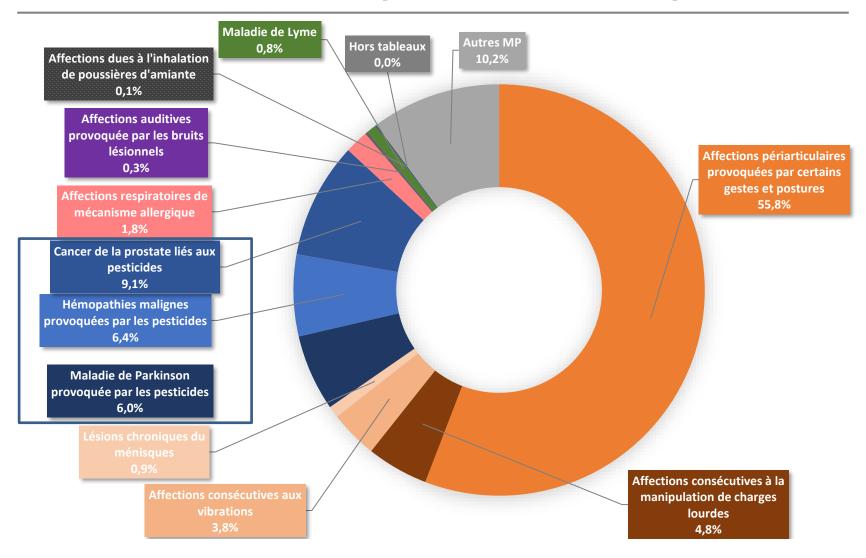


Les maladies professionnelles des chefs – Evolution 2019-2023

- 1 100 maladies professionnelles avec et sans arrêt en moyenne par an entre 2019 et 2023.
- Stagnation sur la période avec de nombreuses fluctuations et une remontée du nombre de MP reconnues et indemnisées depuis la création du FIVP.
- Un indice de fréquence en augmentation qui passe de 2,12 en 2019 à 2,81 en 2023.
- Entre 2019 et 2023 les TMS représentent 73,5 % des MP issus des tableaux de MP.

Cependant depuis la création du FIVP ce chiffre diminue (65,5 % des MP en 2023) et celui des MP liées au risque « Pesticides » augmente (22,4% des cas en 2023).

Les principales maladies professionnelles, reconnues en 2023, pour les chefs d'exploitation





Les principales maladies professionnelles regroupées par thèmes en 2023, pour les chefs d'exploitation

MP tableaux des chefs	tableaux		Zoonose		Bruit		Chimique		Pesticide		TMS		Maladies Respiratoires		Toutes MP issues des tableaux (sauf hors codif.)
pour	Nombre de cas	% de MP	Nombre de cas	% de MP	Nombre de cas	% de MP	Nombre de cas	% de MP	Nombre de cas	% de MP	Nombre de cas	% de MP	Nombre de cas	% de MP	Nombre de cas
l'année 2023	197	16,4 %	16	1,3 %	3	0,3%	294	24,5 %	268	22,4 %	785	65,5 %	30	<i>2,5</i> %	1 198

CONCLUSION
AGRICULTURE DIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION



Conclusions

POUR LES NON-SALARIES

- De 2019 à 2023, le nombre d'affiliés non salariés diminue en moyenne à peu près de 1,0% par an
- Le nombre d'ATMP indemnisés sur la même période baisse 5,0% en moyenne par an
- Ceux-ci sont essentiellement des accidents du travail proprement dit (88,4% des ATMP)
- Les ATMP concernent principalement les chefs d'exploitation et les hommes, correspondant en cela à leur importance populationnelle
- 107 décès de non salariés à la suite d'un ATMP sont enregistrés en 2023

POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION

- Baisse constante depuis 2019 de l'indice de fréquence des accidents du travail avec 1^{er} arrêt indemnisé pour atteindre un taux de 24,1 accidents pour 1 000 exploitants en 2023
- En 2023, les exploitations d'élevages bovins concentrent 39,3% des accidents du travail avec 1^{er} arrêt indemnisé
- Les animaux et les machines, tracteurs, matériels et outils motorisés sont les principaux éléments à l'origine des lésions
- 65,5% des maladies professionnelles reconnues en 2023 sont des TMS et 22,4% des MP liées au risque « Pesticides »



INDICE DE REQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION



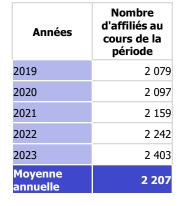
Population des non-salariés des CGSS

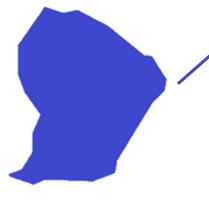
Années	Nombre d'affiliés au cours de la période		
2019	6 371		
2020	6 378		
2021	6 351		
2022	6 417		
2023	6 364		
Moyenne annuelle	6 377		





Guyane





Années	Nombre d'affiliés au cours de la période
2019	22 014
2020	22 072
2021	22 167
2022	22 287
2023	22 218
Moyenne	22 159



N/I	ar	tini	iaı	10
IAI		CIIII	ч	\mathcal{L}

Réunion

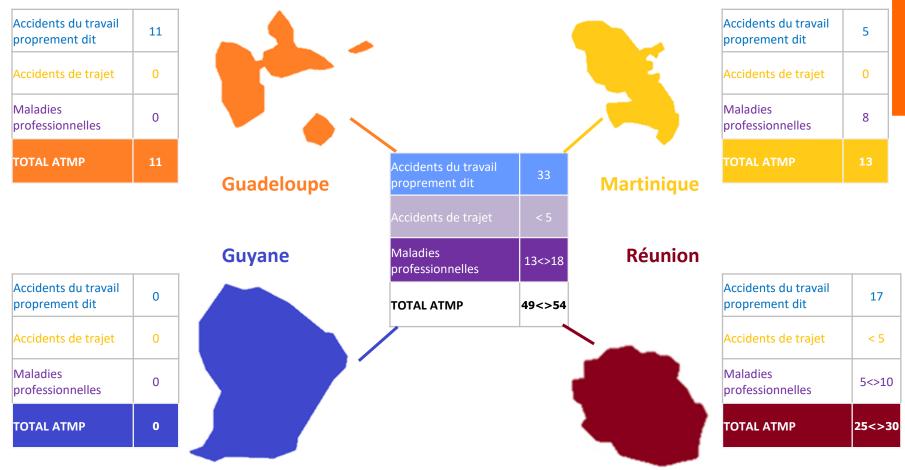


Années	Nombre d'affiliés au cours de la période		
2019	3 011		
2020	2 962		
2021	2 922		
2022	2 918		
2023	2 880		
Moyenne annuelle	2 930		

Années	Nombre d'affiliés au cours de la période
2019	10 553
.020	10 635
.021	10 735
.022	10 710
.023	10 571
Moyenne Innuelle	10 646

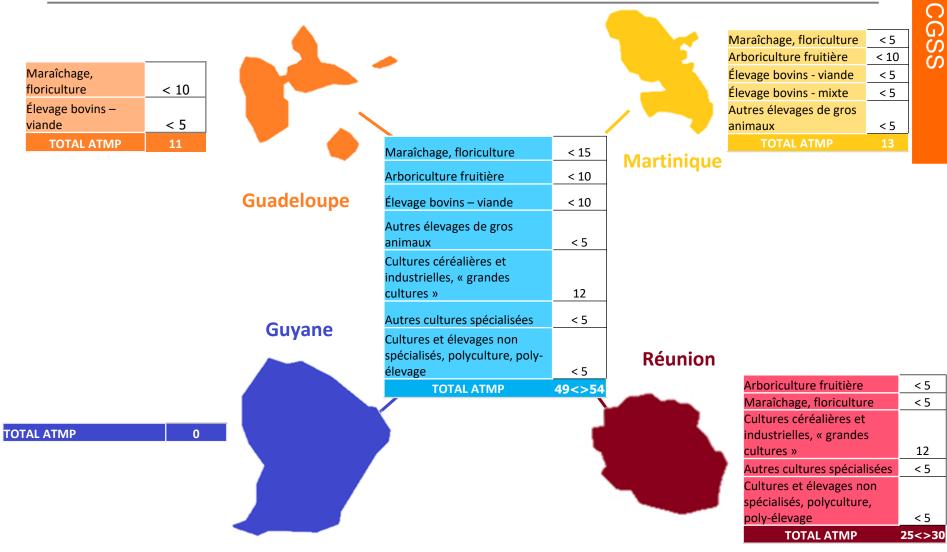


Les ATMP des CGSS en 2023





Les ATMP des CGSS en 2023 par secteur





Les AT des CGSS en 2023 par âge

	Hommes	Femmes	<u> </u>						Hommes	Fem
20 ans								< 20 ans		
0 à 29 ans							2	20 à 29 ans		
0 à 39 ans	< 5							30 à 39 ans		
0 à 49 ans	< 5							40 à 49 ans		
0 à 59 ans	< 5				Hommes	Femmes	•	50 à 59 ans	< 5	
0 ans et +	6		Guadeloupe	< 20 ans	0		Martinique	60 ans et +	< 5	
OTAL AT	11	0		20 à 29 ans	0			TOTAL AT	5	O
				30 à 39 ans	< 10					
	Hommes	Femmes	Guyane	40 à 49 ans	< 10		Réunion		Hommes	Femr
20 ans				50 à 59 ans	< 15			< 20 ans		
0 à 29 ans				60 ans et +	< 15			20 à 29 ans		
80 à 39 ans				TOTAL AT	33	0		30 à 39 ans	< 5	
10 à 49 ans								40 à 49 ans	5	
60 à 59 ans								50 à 59 ans	6	
0 ans et +								60 ans et +	< 5	
TOTAL AT	0	0						TOTAL AT	17	0





Questionnements

De manière générale, y a-t-il une « féminisation » du statut des chef/fes d'exploitation chez les non-salariés agricoles ?

Quelle est l'évolution de la sinistralité des AT avec arrêt chez les chef/fes d'exploitation dans la dernière décennie ?

L'évolution de la présence des femmes chez les chef/fes d'exploitation influence-t-elle l'évolution de la sinistralité ?

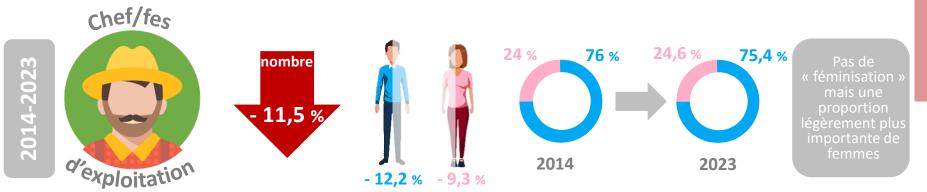
Observe-t-on des marqueurs spécifiques dans certains secteurs ?

Limite de l'exercice du fait de la difficulté de comparer des populations à des époques différentes :

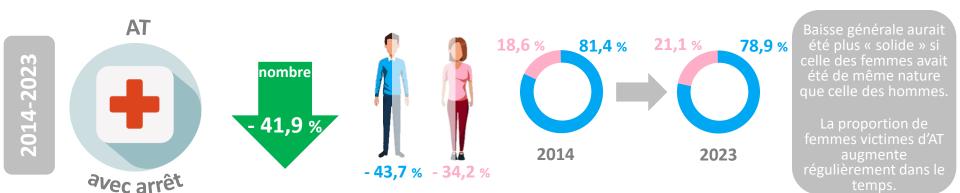
- l'âge moyen de la population étudiée est beaucoup plus avancé en 2023 qu'en 2014 ;
- la pratique des métiers est en constante évolution au niveau du matériel utilisé, ou des méthodes de travail, voire des obligations juridiques qui ne sont plus/pas les mêmes, des mesures de prévention qui ont pu intervenir;
- même si le découpage en secteurs est toujours le même, la réalité des métiers exercés n'est pas forcément la même (nouvelles cultures, nouveaux produits, nouveau rapport à la terre ou aux animaux) ce qui a une influence sur la sinistralité;
- la taille moyenne des exploitations augmente ;
- les structures juridiques changent (de nombreux non employeurs de main d'œuvre le sont devenus, voire deviennent des salariés).



De manière générale, y a-t-il une « féminisation » du statut des chef/fes d'exploitation chez les non-salariés agricoles ?

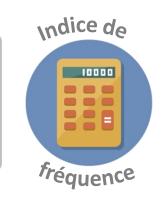


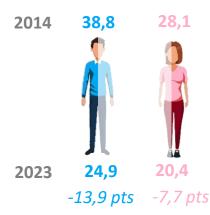
Quelle est l'évolution de la sinistralité des AT avec arrêt chez les chef/fes d'exploitation dans la dernière décennie ?

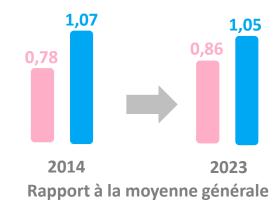




L'évolution de la présence des femmes chez les chef/fes d'exploitation influence-t-elle l'évolution de la sinistralité ?







Diminution de l'indice de fréquence des deux sexes, mais quasiment 2 fois moins forte chez la femme.

L'évolution tend vers une équivalence des indices

Conclusions

Augmentation de la proportion de femmes cheffes d'exploitation sur une décennie Pas d'augmentation de la sinistralité pour autant puisque les indices de fréquence global et particuliers diminuent très fortement

Diminution moins rapide de la sinistralité AT avec arrêt chez les femmes que chez les hommes, donc baisse du nombre d'AT qui pourrait être plus élevée si celle des femmes correspondait à celle des hommes

Diminution constatée de l'indicateur pondéré qu'est l'indice de fréquence depuis 10 ans, vient d'un impact plus puissant de la part des hommes que de celle des femmes

En considérant l'ensemble des également secteurs, mais certains en particulier (étude des 10 secteurs à plus forte augmentation de la proportion de femmes en tant que cheffe d'exploitation) on observe que la « féminisation » du statut de chef/fe d'exploitation n'explique pas ni n'entraîne de diminution de la sinistralité AT. Cependant, cet état, lorsqu'il est présent, n'entraîne pas non d'augmentation de la sinistralité



De manière générale, y a-t-il une « féminisation » du statut des chef/fes d'exploitation chez les non-salariés agricoles ?

Entre 2014 et 2023, le nombre de chef/fes d'exploitation a diminué de 11,5 % avec un recul plus marqué pour les hommes (-12,2%) que pour les femmes (-9,3%). Ainsi la proportion de femmes est passée de 24% en 2014 à 24,6% en 2023.

On ne peut pas parler de féminisation en tant que telle. En revanche, la tendance durant la dernière décennie est marquée par une présence légèrement plus importante de la proportion des femmes dans le statut des chef/fes d'exploitation.

Quelle est l'évolution de la sinistralité des AT avec arrêt chez les chef/fes d'exploitation dans la dernière décennie ?

Sur la même période, 2014-2023, la sinistralité des AT avec arrêt a baissé de 41,9%, prouvant que la diminution du nombre de non-salariés n'est pas l'explication unique à ce recul, du fait de la grande différence de proportion entre ces deux baisses.

Là encore le recul du nombre d'AT avec pour les hommes est beaucoup plus forte concernant les hommes (-43,7%) que pour les femmes (-34,2%).

La diminution générale du nombre d'AT avec arrêt aurait donc pu être plus « solide » encore si celle des femmes avait été à la même hauteur que celle des hommes.

Un premier élément est donc à noter ici : en nombre brut, la diminution du nombre d'AT, si elle est flagrante chez les deux sexes, est due à une plus forte contribution des hommes que celle des femmes.



Dans les rapports annuels, nous indiquons constamment que l'indice de fréquence (nombre d'AT avec arrêt pour un millier d'individus) entre hommes et femmes chez les non-salariés agricoles est assez proche entre hommes et femmes, voire supérieur pour ces dernières. Donc qu'il y a plus de risque de subir un AT avec arrêt pour une femme cheffe d'exploitation que pour un homme.

L'évolution de la présence des femmes chez les chef/fes d'exploitation influence-t-elle l'évolution de la sinistralité ?

Si on se réfère désormais à l'indice de fréquence exact et à son évolution depuis 2014, qu'observe-t-on ?

Celui des hommes est passé de 38,8 à 24,9 en 10 ans (-13,9 points, correspondant à une diminution de 35,8%), quand celui des femmes a chuté quasiment de moitié seulement en reculant de 28,1 à 20,4 sur la même période (-7,7 points, soit une baisse de 27,5%).

Ainsi, le poids des femmes dans la sinistralité AT qui n'était que de 18,6% en 2014 a franchi le seuil des 20% en 2017 puis celui des 21% en 2021 pour aujourd'hui se situer à 21,1% (la représentation des hommes dans le dénombrement des AT reculant d'autant passant de 81,4 à 78,9% : il est donc toujours supérieur à sa représentation de population mais tend de plus en plus à se rapprocher).

Et l'indice de fréquence des femmes qui représentait moins de 0,8 fois celui de l'ensemble des deux sexes, se rapproche désormais des 0,9 fois, tandis que dans le même temps celui des hommes tend à se rapprocher d'un poids équivalent à la moyenne.



Par conséquent, l'ensemble de ces constats démontre que la « féminisation » (certes toute relative) du statut des chef/fes d'exploitation a plutôt pour conséquence une diminution moins rapide qu'elle ne devrait l'être de la sinistralité des AT avec arrêt.

On ne peut pas annoncer que la féminisation entraine une augmentation de la sinistralité puisque le nombre d'AT diminue plus fortement que la population concernée. Que l'indice de fréquence est en net recul pour les cheffes d'exploitation.

Toutefois, la diminution constatée du nombre d'AT et de son indicateur pondéré qu'est l'indice de fréquence depuis 10 ans, vient d'un impact plus puissant de la part des hommes que de celle des femmes.

Observe-t-on des marqueurs spécifiques dans certains secteurs ?

Dans les 10 secteurs les plus marqués par la « féminisation » (au moins 5% d'augmentation de la représentation des femmes entre 2014 et 2023), le poids des femmes dans la sinistralité a augmenté (de 7 à plus de 50%), avec une tendance quasi systématique vers un poids des femmes dans la sinistralité se rapprochant de plus en plus du poids de celui des femmes dans la population, alors qu'il y a une dizaine d'année l'écart était beaucoup plus marqué.

Sur cette dizaine de secteurs, chez un tiers seulement on constate une augmentation de l'importance de l'indice de fréquence par rapport à la moyenne pour les hommes, contre 2/3 pour les indices de fréquence des femmes, confortant les observations faites pour l'ensemble des secteurs.

Si on ne peut donc pas dire que la féminisation entraine une augmentation de la sinistralité, elle ne semble pas non plus entraîner à elle seule sa diminution.

